

ARRÊTÉ N°

19-00792

/ MINESUP/ DU

29 AOUT 2019

Modifiant et complétant l'arrêté n°19-00652/MINESUP du 10 juillet 2019 portant ouverture du concours d'entrée en **première année du second cycle** de l'École normale supérieure (ENS) de l'Université de Yaoundé I, et fixant le nombre de places offertes au titre de l'année académique 2019/2020.

LE MINISTRE D'ÉTAT, MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR

- Vu la Constitution ;
 Vu la loi n° 005 du 16 avril 2001 portant orientation de l'Enseignement supérieur ;
 Vu le décret n° 88/1328 du 28 septembre 1988 portant organisation de l'École normale supérieure ;
 Vu le décret n° 93/026 du 19 janvier 1993 portant création des Universités ;
 Vu le décret n° 93/036 du 29 janvier 1993 portant organisation administrative et académique de l'Université de Yaoundé I ;
 Vu le décret n° 2005/342 du 10 septembre 2005 modifiant et complétant certaines dispositions du décret n°93/027 du 19 janvier 1993 portant dispositions communes aux Universités ;
 Vu le décret n° 2018/190 du 02 mars 2018 complétant certaines dispositions du décret n° 2011/408 du 09 décembre 2011 portant organisation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2018/191 du 02 mars 2018 portant formation du Gouvernement ;
 Vu le décret n° 2019/002 du 04 janvier 2019 portant réaménagement du gouvernement ;
 Vu le décret n° 2012/433 du 01 octobre 2012 portant organisation du Ministère de l'Enseignement supérieur ;
 Vu l'arrêté n°19/00054/MINESUP/SG/DAUQ/SDEAC/SE du 27 février 2019 fixant le calendrier des concours d'entrée dans les établissements des Universités d'État du Cameroun et les Ecoles sous-tutelle académique du MINESUP, au titre de l'année académique 2019-2020 ;
 Vu la circulaire n° 004/CAB/PM du 10 février 2000 relative à l'admission dans les écoles nationales de formation et au recrutement à la fonction publique.

ARRETE :

AU LIEU DE:

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves pour l'admission en 1^{ère} année du 2nd cycle de l'École normale supérieure de l'Université de Yaoundé I est ouvert pour l'année académique 2019/2020, dans les séries suivantes :

Séries	Nombre de places
Conseiller d'orientation	15
Informatique – Option Informatique fondamentale Licence en informatique	10
Informatique – Option Technologies de l'Information et de la Communication	10
Lettres bilingues	10
Lettres modernes anglaises	10
Lettres modernes françaises	15
Mathématiques	10
Philosophie	10
Sciences de l'Éducation	10
Total	100

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
004752	29 AOU 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	

LIRE :

Article 1^{er} : Un concours sur épreuves pour l'admission en 1^{ère} année du 2nd cycle de l'École normale supérieure de l'Université de Yaoundé I est ouvert pour l'année académique 2019/2020, dans les séries suivantes :

Séries	Nombre de places
Conseiller d'orientation	15
Informatique – Option Informatique fondamentale Licence en informatique	10
Informatique – Option Technologies de l'Information et de la Communication	10
Lettres bilingues	20
Lettres modernes anglaises	25
Lettres modernes françaises	25
Mathématiques	25
Philosophie	30
Sciences de l'Éducation	10
Total	170

Le reste sans changement.

LE MINISTRE D'ÉTAT,
MINISTRE DE L'ENSEIGNEMENT SUPÉRIEUR



Jacques FAME NDONGO

SERVICES DU PREMIER MINISTRE VISA	
004752	29 AOU 2019
PRIME MINISTER'S OFFICE	